REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260128-2026_01_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.LEFORT –C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 21 janvier 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné à S.ROUSSELET – M.PONDARD pouvoir donné à E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : -S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-01-05 : REPOSE DES BOISERIES DU CHEVET ET DES TRANSEPTS CHAPELLE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Atelier COREUM (qui a déposé les boiseries de la Chapelle) pour la repose des boiseries du chevet et des transepts à la Chapelle d'un montant de 9 959,60 HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX
56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du